

NOUVELLE PROCÉDURE DE REMONTÉE DES RÉSULTATS 2026

- 1** Le Responsable de la Commission d'Arbitrage informe le service Administratif de la désignation du Président de Jury de chaque épreuve (6 semaines avant l'épreuve).
- 2** Le service Administratif enregistre l'Arbitre désigné sous CicleWeb.
- 3** L'Arbitre valide sa désignation dans son espace Licencié.
- 4** Import du fichier "Résultats" sous format Excel ou CSV (classement général et classement spécial) se fera par l'organisateur via "Espace Club".
- 5** L'Arbitre accède ensuite à son espace Arbitre, depuis l'Espace Licencié, pour y déposer les documents suivants* :
 - L'État de résultat
 - La liste d'émargement y compris sur place.
 - Le classement général et les classements spéciaux
 - La fiche d'appréciation
 - L'État de reversement et d'engagement
 - La liste des véhicules suiveurs
- 6** Le dépôt des différents fichiers se fera par l'Arbitre.
- 7** La validation finale est faite par le Président de Jury.

*Il n'est plus nécessaire d'adresser les documents au Service Administratif